



**Commission de l'agriculture
Commission de l'environnement et des milieux naturels**

**2321 - Alimentation en eau
potable et assainissement**

**Tarifs 2012 des prestations assurées
par le Parc départemental d'Erstein**

Rapport n° CG/2012/8

Service Chef de file :

Parc départemental d'Erstein

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer les nouveaux tarifs du Parc départemental d'Erstein, portant sur les engins et les prestations de contrôle des systèmes d'assainissement.

Pour mener à bien ses missions et pour équilibrer son budget, le Parc Départemental d'Erstein calcule annuellement les redevances d'utilisation de ses engins à partir du coût réel des différents matériels proposés, suivi par l'outil de comptabilité analytique du Parc.

Cet outil de comptabilité analytique prend en compte le prix d'achat des machines, l'amortissement et les coûts de fonctionnement, dont les charges de structure. L'ensemble des coûts directs et indirects relatifs à chaque prestation est ainsi pris en compte. Les différents enregistrements permettent la justification de ces coûts.

Les redevances sont calculées au vu des situations analytiques de chaque matériel. Ces redevances sont récapitulées dans une grille tarifaire.

Ces tarifs servent également de base de prix pour l'élaboration d'offres de prestations pour le compte des collectivités et intercommunalités, en complément de l'activité principale. Vous trouverez les tarifs (hors taxes) 2012 dans le tableau annexé au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'agriculture ainsi que de la commission de l'environnement et des milieux naturels, le Conseil Général fixe pour l'année 2012 les tarifs hors taxes des locations de matériels et des prestations assurées par le service du Parc Départemental d'Erstein, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Strasbourg, le 06/03/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL